

DECRET D/2014/N° 065 PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE MINISTRES

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001 portant Principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret D/2014/PRG/SGG du 18 Janvier 2014 Portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 Portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 Portant Nomination des Membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Loucény CAMARA, précédemment Ministre de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat, est nommé Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture.

Article 2 : Monsieur Moussa CONDE, précédemment Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture est nommé Ministre de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat.

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 31 MARS 2014



PROFESSEUR ALPHA CONDE